

## **Conseil Municipal du 8 MARS 2018 - 20 h 30**

### **COMPTE RENDU N°34**

PRÉSENTS : J. AZAM - C. BILHAC - E. BONAFE - J. CASTES - M. De BIASIO - L. SEIGNOUREL - I. SILHOL - R.M. SIFFRE - S. SILHOL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés : F. BONNE - B. DEL ROX - J. DELAVALLEE - P. SOULAIROL -

#### **01 - Election du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

**Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.**

#### **02 - Adoption du P.V. de la réunion du 26 janvier 2018**

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 26 janvier 2018.

**Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 26 janvier est adopté à l'unanimité.**

#### **03 – Election d'un adjoint**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du décès de Monsieur André HUGOL, adjoint au maire, les trois adjoints Joël AZAM, Isabelle SILHOL et Luc SEIGNOUREL se partagent les délégations. Devant la charge de travail, il convient de nommer un 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**Monsieur Dominique ZARAGOZA dépose sa candidature.**

**Après un vote à bulletin secret, Monsieur Dominique ZARAGOZA est élu à l'unanimité 2ème adjoint au Maire en remplacement de Monsieur André HUGOL, décédé.**

#### **04 – Adhésion agence technique départementale**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Département de l'Hérault concernant la création d'une agence technique départementale.

Cette agence, dénommée Hérault Ingénierie aura la possibilité d'apporter aux collectivités toute assistance d'ordre technique juridique ou financier.

La cotisation envisagée pour les missions serait de 30 centimes par habitant

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour donner un accord de principe à cette future adhésion.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un accord de principe à l'adhésion à l'agence technique départementale.**

#### **05 – Convention CDG34-médecine préventive**

Monsieur AZAM présente au Conseil Municipal un courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG34) relatif au pôle médecine préventive.

Le CDG34 s'est engagé dans une refonte de son activité de médecine préventive.

Le conseil d'administration a approuvé une facturation à l'acte au 01/01/2017 : 65€ le rendez vous médical de 20 minutes, 40€ le rendez vous infirmier de 20 minutes, 65€ par tranche de 20 minutes concernant les Actions en Milieu de Travail.

Cette tarification a été revue à compter du 01/01/2018. Elle instaure d'une part une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle médecine préventive égale à 0.21% de la masse salariale, et d'autre part d'un tarif de 55€ par visite périodique. Les visites à la demande ne feront plus l'objet de facturation.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention médecine préventive passée avec le CDG34.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention du Centre de Gestion de l'Hérault relative à la médecine préventive.**

## **06 – Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs actuels.

Il expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste d'animateur territorial.

De plus, compte tenu des prochains avancements de grade des agents, il convient de créer les postes de technicien principal 1ère classe, d'agent de maîtrise principal, d'adjoint technique principal 2ème classe, d'ATSEM principal 1ère classe, de rédacteur principal 2ème classe, d'adjoint administratif principal 2ème classe, et d'adjoint administratif principal 1ère classe.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :**

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet
<b>Filière administrative</b>				
Rédacteur principal 2ème classe	B	1		
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	
Adjoint administratif	C	1	1	21/35ème
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1		
Adjoint administratif	C	1	1	
<b>Filière technique</b>				
Technicien principal 1ère classe	B	1		
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	
Adjoint technique	C	1	1	
Adjoint technique	C	2	2	28/35ème
ATSEM principal 1ère classe	C	1	1	32/35ème
ATSEM principal 2ème classe	C	2	2	1 à 28/35ème et 1 à 32/35ème
Agent de maîtrise principal	C	1		
Agent de maîtrise	C	1	1	
<b>Filière animation</b>				
Animateur territorial	B	1		
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	1	
<b>Agent non titulaire</b>				
Adjoint technique 2ème classe	C	2	1	Contrat selon besoin

## **07 – Dénomination ateliers municipaux**

Monsieur SEIGNOUREL expose au Conseil Municipal qu'il convient de donner un nom aux nouveaux ateliers municipaux situés dans l'ancienne cave coopérative. Il propose le nom d'André HUGOL.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer les ateliers municipaux « ateliers municipaux André Hugol »**

## **08 – Commune – compte administratif**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 de la commune comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report N-1		74 106.94	247 349.94	
Réalisation de l'exercice	738 825.84	865 098.33	473 858.47	786 417.02
<b>Total</b>	<b>738 825.84</b>	<b>939 205.27</b>	<b>721 208.41</b>	<b>786 417.02</b>

Résultat de clôture		200 379.43		65 208.61
Reste à réaliser			386 590.55	241 223.78
<b>Total</b>		<b>200 379.43</b>	<b>386 590.55</b>	<b>306 432.39</b>
Résultats cumulés		<b>200 379.43</b>	<b>80 158.16</b>	

Résultats section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement : 200 379.43 €

Résultats section d'investissement :

Excédent d'investissement : 65 208.61 €

Avec les restes à réaliser : Déficit investissement : 80 158.16 €

Résultats toutes sections :

Soit un excédent à reporter y compris les restes à réaliser de :120 221.27 €

Monsieur le Maire quitte la séance comme l'exige la loi.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 de la commune.**

**09 – Commune – compte de gestion**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2017 de la commune, qui est identique au compte administratif, dressé par le receveur et demande au Conseil Municipal de délibérer.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 de la commune.**

**10 – Commune - Affectation des résultats**

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent d'exploitation 2017 comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement : compte 1068 : 80 158.16 €

Solde disponible 120 221.27 € affecté au compte 002 (résultat excédent reporté)

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la commune comme proposé.**

**11 – Service des eaux – compte administratif**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 du service des eaux et assainissement comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report N-1		59 036.25		26 731.91
Réalisation de l'exercice	204 891.49	177 521.41	460 445.34	523 235.93
<b>Total</b>	<b>204 891.49</b>	<b>236 557.66</b>	<b>460 445.34</b>	<b>549 967.84</b>
Résultat de clôture		31 666.17		89 522.50
Reste à réaliser				
<b>Total</b>				
Résultats cumulés		<b>31 666.17</b>		<b>89 522.50</b>

Résultats section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement : 31 666.17 €

Résultats section d'investissement :

Excédent d'investissement : 89 522.50 €

Monsieur le Maire quitte la séance comme l'exige la loi.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du service des eaux et assainissement.**

## **12 – Service des eaux – compte de gestion**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2017 du service des eaux et assainissement, qui est identique au compte administratif, dressé par le receveur et demande au Conseil Municipal de délibérer.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du service des eaux et assainissement.**

## **13 – Service des eaux – Affectation de résultats**

Compte tenu de la dissolution du budget du service des eaux et assainissement au 31/12/2017, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent d'exploitation 2017 comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget général commune : 31 666.17 €

Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 (solde d'exécution section d'investissement) du budget général commune : 89 522.50 €

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du service des eaux et assainissement comme proposé.**

## **14 – Approbation Plan Local d'Urbanisme**

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal le projet de Plan Local d'Urbanisme établi par le Cabinet Chibaudel à la suite des différentes observations émises par les Personnes Publiques Associées et par celles issues de l'enquête publique. Il rappelle au Conseil que les modifications apportées ont été approuvées lors de la séance du 14 décembre 2017.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Plan Local d'Urbanisme.**

## **15 – Convention Hérault Energies**

Monsieur SEIGNOUREL présente au Conseil Municipal un courrier d'Hérault Energies concernant la signature d'une convention relative au renforcement du réseau de distribution publique d'électricité Route de Cabrières, rue du Terras. Les travaux d'un montant de 4404.68€ seront financés à 100% par Hérault Energies.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'Hérault Energies relative au renforcement du réseau de distribution publique d'électricité route de Cabrières, rue du Terras.**

## **16 - Informations au Conseil Municipal :**

### Décisions du Maire

#### **a) Déclaration d'Intention d'Aliéner**

23/01/2018 Echange réalisé par M Eric BONAFE et M Jean-Luc GALONNIER de parcelles situées à Maidergues et aux Ameillaires

29/01/2018 Vente par M Georges ROLLAND de terres situées aux lieu-dit Les Causses et Pradines à M Nicolas MAFFRE

22/02/2018 Vente par TFI d'un terrain à bâtir situé lot Victorin Bernard à M et Mme JP RAKOTONIRINA

22/02/2018 Vente par Mme Anny SOULIER d'une maison d'habitation située 3 bd Notre Dame des Buis à M et Mme Michael DEINES

#### **b) Autres Décisions**

2018/04 Décision du Maire portant signature d'un prêt relais de 150 000€ auprès de la caisse d'épargne pour l'attente de subvention du projet de maison culturelle

2018/05 Décision du Maire portant signature d'un marché pour les travaux d'aménagement de la maison culturelle

## **17- Questions diverses**

- **Asphodèle :** Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association Asphodèle souhaite un bail de 6 ans pour la mise à disposition pour les jardins familiaux des terrains communaux cadastrés C928, C929, C930 situés au chemin de Famourières.

**Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition de l'association Asphodèle par un bail de 6 ans les terrains cadastrés C 928, 929, 930 moyennant un loyer annuel de 700 € afin de développer les jardins familiaux et autorise Monsieur le Maire à signer le bail.**

Le secrétaire  
Joël CASTES

Le Maire  
Christian BILHAC